

pouvaient être associés aux lits d'enfant comportant ces caractéristiques. Il demanda aux fabricants et importateurs d'examiner leurs produits du point de vue de la conception et d'en supprimer, de leur propre chef, les éléments qui risquaient d'être dangereux, les invitant à donner leur avis jusqu'au mois de septembre 1980. Il reçut trois réponses.

● (2220)

Le directeur écrivit ensuite aux chefs de 58 compagnies qui fabriquaient ou importaient des lits d'enfant, leur demandant de les considérer comme des dispositifs de sécurité et, là encore, de leur propre chef, d'en supprimer les éléments purement décoratifs tels les faîteaux et les colonnes de coin qui pourraient mettre la vie de l'enfant en danger.

D'après les 27 réponses reçues, il semble qu'en général l'industrie voulait des précisions du ministère. Les lits d'enfant de style colonial sont très en vogue, et à moins d'une action volontaire, les fabricants qui font preuve de bonne volonté risquent d'être défavorisés par rapport à ceux qui sont moins disposés à collaborer.

J'ajouterai que les fonctionnaires du ministère ont consulté les règlements qui s'appliquent à ces lits à l'étranger et ont constaté que seules les normes suédoises traitent des faîteaux et des colonnes de coin. Les autorités américaines s'intéressent également à cette question et la direction de la sécurité des produits a collaboré à leurs études sur le sujet.

Depuis l'adoption en 1973 de la réglementation sur les lits d'enfant, toutes les morts, à l'exception du cas dont il est question, ont été liées, et le député devrait en prendre note, à l'usage de lits mal entretenus qui ont été fabriqués avant l'entrée en vigueur de la réglementation.

En novembre de l'an dernier, le ministère de la Consommation et des Corporations a lancé une importante campagne d'information destinée à mettre en garde les consommateurs et les revendeurs de meubles d'occasion contre les dangers liés à l'usage des lits d'enfant d'occasion. Le ministère s'est également assuré la collaboration de l'industrie hôtelière en vue de procéder à la vérification de l'état de leurs lits d'enfant et de faire en sorte qu'ils soient entretenus conformément aux normes de sécurité actuelles.

LE GRAIN—L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS POUR LES PERTES CAUSÉES PAR L'EMBARGO SUR LES LIVRAISONS À LA RUSSIE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question ce soir, découle, de celles que j'ai posées au ministre de l'Agriculture le 10 mars dernier, lorsque je lui ai demandé à nouveau que l'on verse aux agriculteurs du Canada les dédommagements qui leur sont dus depuis longtemps en raison de l'embargo imposé par notre gouvernement sur les ventes à l'URSS, compte tenu du fait que le gouvernement s'était engagé à rembourser les agriculteurs des pertes qu'ils auraient pu subir par suite de cet embargo.

Je suis heureux de constater que c'est le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) qui répon-

L'ajournement

dra ce soir, car comme je tiens à le souligner à l'intention des téléspectateurs, celui-ci vient de l'Ouest, et plus précisément de la ville de Winnipeg et, à ma connaissance et après y avoir beaucoup réfléchi, je puis dire qu'il a la rare distinction d'être l'un des quelques libéraux de l'Ouest à ne pas avoir été nommé au conseil d'administration d'Air Canada. Néanmoins il comprendra, à titre de Canadien de l'Ouest, l'inquiétude marquée de tous les Canadiens, et surtout de ceux de l'Ouest, en ce qui concerne le retard soutenu et sans précédent du gouvernement à remplir un engagement pris par le premier ministre (M. Trudeau) en mars 1980, selon lequel les agriculteurs seraient indemnisés.

Je voudrais simplement passer en revue pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, certains des faits relatifs à ce dossier qui démontrent précisément que le gouvernement a un lourd dossier de promesses non tenues en matière de versements à des agriculteurs, en particulier dans l'ouest du Canada. L'été dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il allait faire une déclaration d'ici le 1^{er} août concernant le montant et le moment du versement des indemnités. Il a ensuite réexaminé la question et il a, paraît-il, annoncé par la suite que la déclaration et les versements seraient faits en novembre 1980. Au cours de l'été, le ministre des Transports (M. Pepin) a promis que les versements aux agriculteurs seraient effectués en novembre 1980. Le sénateur Argue, ministre chargé de la commission canadienne du blé, a déclaré en octobre dernier que ces versements seraient probablement effectués au début de janvier 1981. Cela nous amène à un débat qui a lieu à la Chambre le 9 décembre 1980 et ainsi qu'il est rapporté à la page 5549, le ministre de l'Agriculture a déclaré:

Le rapport final n'a pas encore été déposé. Ce n'est plus qu'une question de jours cependant.

Quelques mois se sont écoulés depuis qu'il a fait cette déclaration, et pourtant nous n'avons toujours aucune idée de la date à laquelle les agriculteurs canadiens peuvent compter recevoir le versement, et d'ailleurs le gouvernement n'a donné aucun indice de la façon dont le paiement sera calculé.

● (2225)

Le 23 février 1981, comme en fait foi la page 7550 du *hansard*, le premier ministre (M. Trudeau) a dit:

Je crois savoir que les fonctionnaires des divers ministères en cause, qui évaluent ces dommages en coopération avec les organismes agricoles, termineront leur travail très bientôt.

Le 2 mars 1981, comme il est consigné à la page 7771 du *hansard*, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit:

... la recommandation n'a été faite au gouvernement qu'en janvier. Les comités du ministère l'examinent en ce moment et elle sera bientôt soumise au gouvernement.

Selon les renseignements que nous avons et que j'ai reçus à mon bureau, les fonctionnaires du ministère auraient dit au ministre de l'Agriculture que, le 10 mars, la question était devant le cabinet. Or, la proposition n'avait encore jamais été soumise au cabinet, parce que le bureau du Conseil privé voulait auparavant faire régler certains détails pour ne pas avoir à la faire examiner par le cabinet deux fois. La proposition a donc été renvoyée au comités ministériels pour qu'ils y apportent des modifications mineures.